

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL.

Du Mardi 18 août 2020, à 20 heures 30

Date convocation: 12/08/2020

En exercice : 10

Exclu : 1

Présents: 6 : VALERY Bernard. GASQ Muriel. ROULIES Serge. DURAND Thierry . TEYSSÉDRE Nathalie. SABA Bernadette.

Absents: 4 : LUISA-MARCELA Johnny . MIRABEL Gérard. LEGER Michaël. BURGUIERE Béatrice.

Procurations : 0 :

Secrétaire de Séance: SABA Bernadette

Votants :6

Les délibérations sont consultables en mairie.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28.07.2020 est adopté à l'unanimité.

Le Maire informe le conseil qu'il a rattaché une délibération pour désignation des délégués à Aveyron ingénierie au conseil du 28/07/2020 sur demande urgente de l'association : Bernard VALERY, Titulaire/ Suppléante : TEYSSÉDRE Nathalie.

-Le maire demande également la désignation d'un délégué à la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) de la com com Comtal Lot Truyère :
Délégué : VALERY Bernard , Maire.

-Le maire demande aussi toujours pour la com com, la désignation d'un délégué de la commune par commissions intercommunales :

Economie : Madame TEYSSÉDRE Nathalie

Aménagement de l'espace -urbanisme : Madame SABA Bernadette

Tourisme : Madame GASQ Muriel

Finances : Monsieur VALERY Bernard

Environnement –Assainissement : Monsieur ROULIES Serge

Administrations, moyens généraux : Monsieur VALERY Bernard

Communication –Attractivité : Madame BURGUIERE Béatrice

Services partagés –Mutualisation : Monsieur VALERY Bernard

Social-Emploi-service à la personne : Madame SABA Bernadette

Sport : Monsieur LUISA-MARCELA Johnny

Culture-Patrimoine : Madame GASQ Muriel

Infrastructures-Bâtiments-Voirie : Monsieur DURAND Thierry

-Il convient également de désigner un délégué pour Aveyron Culture : Monsieur MIRABEL Gérard est désigné.

-Décision concernant la requête déposée par M.ROUSTAN André au tribunal administratif de Toulouse contre la commune, sur la délibération N°7 du 29/01/2020 portant attribution des biens de section de Coussanes. Le Conseil donne son accord pour engager un avocat du Cabinet Teillot et associés de CHAMALIERES, afin de répondre au Tribunal administratif. Le conseil donne tous pouvoirs au maire dans cette affaire et lui délègue pouvoir de signature au nom de la commune et de la section, l'assurance protection juridique de la commune sera également saisie.

- Le Maire revient sur le projet d'acheter des bâches pour fermer la Halle d'Anglars. Il sollicite Muriel GASQ chargée de contacter les associations pour avoir leur avis, qui confirme que cela leur convient avec une préférence pour la couleur beige si c'est possible. Le Maire prend note et recontactera l'entreprise POINT BACHES et STORES de Rodez

Questions diverses et réunions.

-Travail sur la numérisation des cimetières. La secrétaire qui a déjà commencé à saisir des informations sur le logiciel a besoin de l'aide de personnes de la commune ayant une bonne connaissance des familles et/ou du cimetière pour avancer sur ce dossier. Le Maire demande aux conseillers si certains pourraient être intéressés pour y travailler, il faudrait ensuite faire des photos de chaque tombe afin de pouvoir établir également les personnes inhumées. Il s'agit d'un travail de recherche et de longue haleine mais il devient nécessaire pour une bonne gestion du cimetière. Ce travail pourrait être commencé fin septembre, début octobre.

-Concernant l'abattage des sapins du cimetière du Cayrol, l'entreprise VALAT du Vibal est venue ce mardi matin pour évaluer le travail et les conditions. Il va travailler avec un grutier de Rodez (Miquel de la Primaube) et estime approximativement le travail à 3000.00 € Ht sur une journée ou un jour et demi, à charge pour la commune de débarrasser le broyage des branches et les fûts s'ils sont de bonne qualité pour leur donner une seconde vie par la suite (tables, bancs, ou autre...à voir).

-Le maire revient sur le problème du verrou des toilettes de la Halle d'Anglars, il devait être remplacé par l'entreprise BOUDON qui devait aussi intervenir sur d'autres points au regard du PV de réception des travaux. A ce jour, M.BOUDON n'est toujours pas venu aussi dans l'attente un verrou provisoire a été posé. L'architecte et l'entreprise seront contactés à la rentrée en septembre.

-M.ALEXANDRE Benjamin a relancé M.DURAND pour l'aménagement du local chasse qui avait été discuté avant les élections et la période Covid. M. Durand souhaite que ces dossiers restés en attente avance et demande au Maire ce qui avait été prévu. Le Maire informe que la commune avait donné son accord pour acheter le matériel et que la société se charge de l'aménagement, avec l'appui d'autres associations et des volontaires. Il convient tout de même de s'assurer de faire des travaux conformes en respectant les contraintes de sécurité. Il promet de voir avec l'ancien maire et Benjamin ALEXANDRE.

-Divers points sont abordés : M.CHARRIE viendra faire les réparations sur l'escalier du clocher de l'Eglise du Cayrol en fin d'année.

M. Durand signale un problème d'humidité aux archives de la mairie, de même qu'un problème de dépôt de divers matériels qui ne devraient pas être aux archives.

Pour ce qui concerne la réfection du plafond de la cuisine des salles d'Anglars, l'entreprise SANHES doit intervenir puis le peintre à la suite. Report à cause de la période de congés en août.

Pour l'inspection de la structure de support des cloches de l'Eglise du Cayrol, il est demandé le passage d'un charpentier, comme M.GUIRAL par exemple pour avoir un autre avis que l'entreprise qui fait l'entretien.

Le maire demande s'il y a une fuite constatée à l'Eglise d'Anglars. A voir avec un couvreur.

Le Maire et les adjoints ont été voir le problème d'entrée d'eaux pluviales au garage de M. MOISSET à Anglars, l'entreprise qui avait fait les travaux d'aménagement du village doit venir pour évaluer le problème ainsi que pour les caniveaux du lavoir.

Les travaux concernant l'éclairage public au lotissement du Cayrol ont été revus avec l'entreprise EGTP qui avait le marché et le maître d'œuvre, un devis de 15 000.00 € HT. Une subvention de 350 € par lampadaire devrait être attribuée par le SIEDA. Deux lampadaires ont été supprimés et l'ancien lampadaire fleur qui était sur le parking Roulies sera installé à l'entrée.

A Le Cayrol, le 19/08/2020.

Le Maire :

SIGNE